

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2686**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Maison du projet Rives de Saône - Autorisation de signer un marché subséquent à l'accord-cadre de location, d'achat et de déplacement de bâtiments modulaires

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2686**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Maison du projet Rives de Saône - Autorisation de signer un marché subséquent à l'accord-cadre de location, d'achat et de déplacement de bâtiments modulaires**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0606 du 9 février 2009, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre travaux pour la location, l'achat et le déplacement de bâtiments modulaires avec les entreprises 3 M Services, Touax, Coficiel Bungalows, Algeco.

Le marché a pour objet la mise en place d'une maison du projet Rives de Saône, quai Saint Antoine à Lyon 2°. Cette maison du projet sera réalisée au moyen de 3 modules préfabriqués à structure bois offrant un ensemble modulaire à vocation d'accueil du public, d'exposition et de réunions.

Il a donc été procédé à une mise en concurrence par voie de marché subséquent selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution définis dans l'accord-cadre, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 5 septembre 2011, a classé première l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise 3 M Services pour un montant de 621 920 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser à monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre pour l'aménagement de la maison du projet quai Saint Antoine à Lyon 2° et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise 3 M Services pour un montant de 621 920 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 2336.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.